

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY - OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULLINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINE - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCASERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 010-2749/17/CM

**■ Approbation de l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public de la RDT13 avec la Métropole Aix-Marseille-Provence
MET 17/4532/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016, le contrat d'Obligation de Service Public de la RDT 13 a été approuvé.

Par délibération n°2015_A204 du 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et le parking relais Krypton à Aix-en-Provence.

Cette ligne de BHNS dite « l'Aixpress » qui reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais et qui desservira les grands quartiers d'habitat social d'Aix-en-Provence (Le Jas de Bouffan, Encagnane), le centre-ville (gares, Rotonde) et les facultés, vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire du Pays d'Aix dans un objectif de liaison des grands équipements aux différents quartiers.

Le planning des travaux de réalisation débutant mi-2017, pour une mise en service prévue en septembre 2019, il importe d'organiser dans les délais les plus appropriés, l'acquisition d'une flotte de bus propres qui répondra aux objectifs défendus par l'agenda Métropolitain de la mobilité, de réduction des nuisances et des émissions polluantes, tout en garantissant un niveau élevé de performance énergétique et d'exploitation. La technologie électrique à recharge rapide en terminus a donc été choisie.

En ce sens, le Conseil de la Métropole a, par délibération n°010-1798/17/CM du 30 mars 2017, autorisé le programme d'investissement portant sur l'acquisition de 15 bus électriques et de leur infrastructure de recharge.

Considérant d'une part, que la Régie est propriétaire d'un dépôt idéalement placé sur le ressort territorial de la Métropole visé par le BHNS Aixpress et que d'autre part, le caractère innovant de la technologie à mettre en œuvre impose la recherche d'un exploitant étroitement associé aux choix techniques qui seront opérés en phase d'acquisition, il est apparu que l'opérateur interne de la Métropole Aix-Marseille-Provence présentait les meilleures garanties pour obtenir un matériel conforme aux exigences du futur service à opérer.

Dans ce contexte, eu égard :

- à l'économie foncière induite par la préexistence d'un équipement aisément adaptable et idéalement situé,
- à l'enjeu stratégique, financier et patrimonial qu'emporte l'acquisition de bus électriques sur le ressort territorial Métropolitain,
- au calendrier de renouvellement du contrat d'exploitation des services de transports urbains du Réseau Aix en Bus.

Dans une double exigence de préservation du denier public, de préservation de la valeur du patrimoine mobilier et immobilier ainsi que dans l'objectif de l'optimisation de sa pérennité, il est décidé que la Régie prendra en charge, l'acquisition du matériel roulant, de ses infrastructures de recharge et des équipements associés.

**Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017**

En ce sens, le contrat d'obligation de service public liant actuellement la RDT13 à la Métropole, doit être modifié par avenant, de sorte à stipuler que la RDT13 assurera :

- l'acquisition des bus innovants et de leur infrastructure de recharge, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui seront nécessaires postérieurement à la notification du marché de matériel roulant, ainsi que la maintenance et les formations associées à la bonne prise en main du BHNS,
- le remisage des nouveaux bus au sein de son Centre de Maintenance du Pont de l'Arc dont la situation offre des facilités d'exploitation évidentes avec une réduction du « haut le pied », et un dimensionnement au plus juste des capacités du système de transport.

La Métropole, en tant que Maître d'Ouvrage ayant assuré la faisabilité et l'opportunité de la création de la ligne BHNS l'Aixpress, ayant déterminé sa localisation, définit son programme et budget son financement, sera associée aux démarches engagées par la Régie sur chacune des étapes du projet BHNS.

A ce stade d'avancement du projet, pour acter des premières missions relatives à la mise en place du BHNS, il est proposé d'approuver l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public de la RDT13.

Pour rappel, l'avenant n°1, approuvé en Conseil de la Métropole du 18 mai 2017, portait sur le transfert de la gestion de prestations de transport ferroviaire des déchets ménagers et assimilés à destination de l'incinérateur de Fos sur Mer à la RDT13. Cet avenant n°1 modifiait également les conditions d'organisation des circuits de transport pour les scolaires sur la Côte Bleue, Châteauneuf-Les-Martigues, Gignac-la-Nerthe et Marignane.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A204 du Conseil communautaire de la CPA du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°TRA 011-1386/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le contrat d'obligation de service public avec la RDT13 ;
- La délibération n°022-1076/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation du principe de transfert de la Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône (RDT13) ;
- La délibération n°010-1798/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant approbation du programme d'acquisition du Matériel Roulant pour le Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aix-en-Provence ;
- La délibération n°TRA 013-2069/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 approuvant l'avenant n°1 au contrat d'obligation de service public avec la RDT13 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°2 relatif au Contrat d'Obligation de Service Public signé avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

La Régie des Transports « RDT13 » procède à l'acquisition des matériels roulants électriques et infrastructures de recharge de la ligne BHNS l'Aixpress, et assure à cet effet l'aménagement du dépôt dont elle est propriétaire et maître d'ouvrage, en association avec la Métropole sur l'ensemble des étapes du projet de création de ligne BHNS.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé modifiant le contrat d'obligation de service public liant la Métropole à la dite Régie en ajoutant cette nouvelle mission afférente à l'acquisition des matériels indispensables au fonctionnement de la ligne de BHNS « l'Aixpress ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annexes à venir des transports métropolitains, sous politique C220 Nature budgétaire 61109.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS